

**COMMUNE DE BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE**

**Extrait du Registre des Arrêtés du Maire**

**ARRETE**

**Le Maire de la Commune de BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE,**

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2212-1,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la société GRDF pour des travaux d'intervention sur la voie publique au niveau de la place de la paix ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Pour permettre la réalisation des travaux d'intervention sur la voie publique au niveau de la place de la paix, la circulation sera interdite sauf pour le Muretain Agglo ainsi que les services de secours à partir du 28/11/2023 pour une durée calendaire de 3 jours.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par les agents de la commune de BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE.

**Article 3 :** Monsieur le Maire de BONREPOS SUR AUSSONNELLE, est chargé, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie de SAINT-LYS.

Fait en Mairie le 26 octobre 2023

Le Maire,

Thierry CHEBUTIN

